



ÉCOLE SAINTE-CATHERINE-DE-SIENNE

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Jeudi 11 avril 2024

Résolution 05-2023-2024 Frais de fonctionnement du conseil d'établissement

Attendu que :

1. Le CÉ dispose d'un montant de 400\$ pour son fonctionnement
2. Ce budget n'est pas reconduit à l'année scolaire 2024-2025

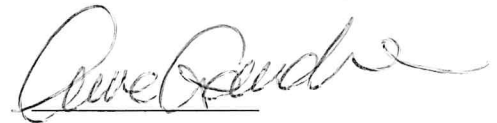
Il est proposé de :

D'accepter d'utiliser la somme de 400\$ prévue au budget de fonctionnement pour défrayer les coûts du « vin-fromages » de la rencontre du 29 mai et une partie de l'activité sociale des enseignants pour souligner les départs en fin d'année.

Résultat du vote :



Signature de la Présidence



Signature de la direction